

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS
(en vigueur à compter du 01/01/2024)

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles OREEGO vend à un client professionnel (ci-après le « Client »), un ou plusieurs produits (ci-après les « Produits ») et de régir les relations contractuelles entre OREEGO et le client qui naissent de ces ventes. Celles-ci peuvent être réalisées, soit via le site internet B2B, soit par contact direct avec un Commercial ou lors d'un Salon professionnel.

Les présentes conditions générales de vente sont conformes aux dispositions du Code de commerce, du Code civil, du Code de la Santé publique et de la législation et des usages commerciaux en vigueur applicables à la vente d'articles de vapotage.

ARTICLE 1 – STIPULATIONS GENERALES :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont conclues entre la société OREEGO – SAS au capital de 100'000Euros ayant son siège social au 2 rue Sainte-Barbe – 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, immatriculée au RCS de Sarreguemines sous le numéro 983 359 464 (ci-après dénommée « OREEGO ») – et tout client professionnel souhaitant effectuer un achat de Produits (ci-après dénommé le « Client ») y compris via le site internet <https://www.oreego.fr/> (ci-après dénommé le « Site »).

OREEGO et le Client seront ci-dessous dénommés ensemble les « Parties ».

Les CGV s'appliquent à toutes les ventes de Produits conclues entre OREEGO et un Client qui est établi sur le territoire français (CORSE et DOM TOM inclus) ou à Monaco (ci-après dénommé le Territoire) et qui indique, lors de la passation de sa commande, une adresse de livraison et une adresse de facturation située sur ce Territoire.

Elles sont systématiquement adressées ou remise à chaque Client qui, une fois qu'il dispose d'un compte ouvert par OREEGO, peut y avoir accès lorsqu'il se connecte à son compte sur le Site.

Les Clients sont principalement des professionnels spécialisés dans la commercialisation de produits du vapotage et de CBD, ainsi que des produits de bien-être. Ainsi, pour pouvoir passer commande sur le Site, le Client doit impérativement créer un compte et communiquer des informations permettant à OREEGO de vérifier que ce dernier est un professionnel habilité à commercialiser les

produits vendus par OREEGO, ceci conformément aux stipulations de l'article 5 des présentes conditions.

Les CGV annulent et remplacent les conditions précédemment applicables.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues promotionnels, description des Produits émis par OREEGO qui n'ont qu'une valeur indicative. La version française des CGV prévaut sur toute traduction qui en serait faite.

La validation de la commande confirme l'acceptation pleine et entière des CGV par le Client.

Le Client déclare en conséquence accepter expressément et sans réserve les présentes CGV qui priment sur tout autre document établi par le Client ou toute autre structure en relation avec le Client. Les présentes CGV s'appliqueront même si le Client fait référence à d'autres termes et conditions généraux dans ses documents et notamment à ses conditions générales d'achat.

Le fait que l'une des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. L'annulation d'une clause des CGV n'affectera pas la validité des conditions générales dans leur ensemble.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par OREEGO, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures à cette modification. OREEGO peut être amenée à modifier ponctuellement certaines stipulations de ses conditions générales de vente, aussi il est conseillé au Client que celles-ci soient relues systématiquement avant chaque validation de commande. En tout état de cause, les CGV sont celles applicables au jour de la passation de la commande par le Client.

OREEGO se réserve le droit, en tant qu'entreprise indépendante, de sous-traiter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Pour toute question ou réclamation relative aux Produits, à la commande, aux données personnelles, au lieu de récupération des déchets ou à l'application de la garantie des Produits, le Client peut contacter OREEGO aux coordonnées suivantes :

Par courrier : OREEGO, 2 rue sainte-barbe, 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE

Par téléphone : 0372600691 pour le service technique ou les Produits défectueux ou au 0372600693 pour le service commercial

Par courriel : sur le Site dans la rubrique « NOUS CONTACTER » ou à l'adresse contact@oreego.fr

ARTICLE 2 – OBJET :

OREEGO propose notamment à la vente des produits (e-liquides, matériels et accessoires de cigarettes électroniques (e-cigarettes, batteries, atomiseurs, clearomiseurs, chargeurs, e-liquides et autre matériel), fournitures et produits dérivés) destinés principalement à vapoter, ainsi que d'autres produits (ci-après les « Produits »).

L'objet des CGV est de définir les droits et obligations respectifs des Parties aux termes desquelles un Client peut acheter les Produits proposés par OREEGO.

ARTICLE 3 – LE SITE :

L'ensemble du contenu du Site ou de toute documentation publicitaire (illustrations, textes, libellés, marques, images, vidéos) est la propriété de OREEGO ou est utilisé avec l'autorisation des titulaires des droits en cause. Toute reproduction intégrale ou partielle, de même que la création de liens hypertextes, sont interdites, sauf si OREEGO donne son autorisation expresse et préalable.

Les conditions d'utilisation du Site doivent être respectées par le Client utilisateur du Site (ci-après « CGU ») et sont disponibles sur le Site.

ARTICLE 4 – PRODUITS :

4.1 PRESENTATION DES PRODUITS

OREEGO apporte le plus grand soin à la mise en ligne d'informations relatives aux caractéristiques essentielles des Produits au moyen notamment de descriptifs techniques et/ou de photographies illustrant les Produits.

En tout état de cause, la responsabilité de OREEGO ne pourra être engagée du fait d'éventuels changements ou erreurs concernant la description des caractéristiques du Produit acheté.

Les photographies, les illustrations et les textes figurant sur le Site ou sur tout autre support de promotion et de communications, notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

4.2 DISPONIBILITE DES PRODUITS

Les Produits sont proposés à la vente dans la limite des stocks disponibles ainsi que des possibilités de fabrication et d'approvisionnement auprès des fournisseurs de OREEGO.

Pour les achats sur le Site, la disponibilité des Produits est indiquée lors de la sélection des Produits sur le Site, sous réserve d'éventuelles erreurs de synchronisation du système informatique de OREEGO. En tout état de cause, la disponibilité des Produits sera définitivement validée lors de la confirmation d'expédition de la commande qui sera adressée au Client par courrier électronique.

ARTICLE 5 – CREATION DE COMPTE :

Pour pouvoir passer commande sur le Site, le Client doit au préalable s'enregistrer et créer un compte client sur le Site (ci-après le « Compte client ») en remplissant le formulaire d'inscription prévu à cet effet.

Ce Compte client permet au Client : - De passer commandes de Produits, - De suivre le statut de sa commande (envoyée, envoyée et réglée, livrée ...) - De suivre la livraison de ses commandes, - D'accéder aux factures correspondant à ses commandes et tout autre document (tels que par exemple, le cas échéant, les avoirs et bons de réductions), - De suivre ses retours et procédure de SAV, - De gérer ses alertes Produits.

ARTICLE 6 – COMMANDE :

OREEGO traite les commandes venant de France.

Pour les commandes en ligne, le Client passera commande conformément aux indications qui lui sont données sur le Site, uniquement par le biais de son Compte client et après s'être identifié.

La commande représente l'acceptation de l'offre par le Client et, conformément au droit commun, en particulier notamment à l'article 1114 du code civil, elle est intangible. Le Client ne peut la retirer ou l'annuler, quel qu'en soit le motif.

La confirmation de commande se fera par le biais d'un email envoyé au Client.

La commande du Client ne sera définitive qu'à compter du paiement du prix correspondant, ci-après précisé à l'article 7.1 des CGV.

Les commandes sont réalisées dans la limite des stocks disponibles et des possibilités d'approvisionnement de OREEGO.

Aucune annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative de commande par le Client ne peut être acceptée.

Les commandes, d'un montant supérieur ou égal à 300 € HT, sont livrées en franco de port. Des frais de livraison d'un montant forfaitaire de 10 € HT sont appliqués à toute commande dont le montant est inférieur à 300 € HT. Les commandes qui ne respectent pas l'unité de conditionnement propre à chaque Produit seront refusées.

OREEGO se réserve la faculté d'annuler ou de refuser tout ou partie de la commande du Client, sans indemnité à la charge de OREEGO, en présence d'un motif légitime défini comme suit :

- l'absence de règlement par le Client à bonne date de tout ou partie d'une commande précédente ou en cours, quel que soit le ou les Produits concernés ;
- le non-respect par le Client de l'une de ses obligations aux termes des CGV ou des CGU ;
- le caractère anormal de sa commande (ex : quantités excessives) ;

- la rupture d'approvisionnement en Produits, l'arrêt de leur production, la rupture de stock des Produits ;
- tout fait d'un tiers empêchant, directement ou indirectement, la réalisation de la commande.

Le Client est également réputé être valablement engagé par les actes accomplis par les membres de son personnel.

ARTICLE 7 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT :

7.1 PRIX

Les Produits sont facturés selon le tarif en vigueur, (tarif mentionné sur le Site pour les commandes en ligne) au jour de la commande. Une modification éventuelle des tarifs est sans conséquence sur le prix de la commande déjà passée au jour de la modification.

Les tarifs peuvent être révisés périodiquement par OREEGO.

Les tarifs peuvent varier en fonction du statut accordé au Client. Ces statuts sont déterminés à raison de critères définis par OREEGO et modifiables librement par elle. Le statut accordé au Client pourra être modifié dans la mesure où il n'atteindrait plus les critères posés par OREEGO pour bénéficier dudit statut.

Les remises éventuellement consenties par OREEGO ne sont applicables que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard de OREEGO et en cas d'absence de litiges entre les Parties.

Avant la validation définitive de sa commande, le prix de chaque Produit commandé est indiqué au Client ainsi que le prix total de sa commande.

Les prix s'entendent nets, départ usine, emballage et port non-compris, en Euros (€) et sans déduction d'aucune sorte. Tous les frais accessoires, tels que par exemple les frais d'assurance, de transit et d'importation, ainsi que d'autres autorisations et certifications sont à la charge du Client. Le Client supportera également tout impôt, taxe, contribution, droit de douane et autres redevances dus en relation avec le contrat et le remboursera à OREEGO, sur présentation de justificatifs, dans la mesure où OREEGO aurait dû s'en acquitter en lieu et place du Client.

Toute demande de prestation supplémentaire sera facturée au Client en sus et dont notamment les coûts supplémentaires dus à une modification de la commande en raison (i) d'un empêchement au transport ou à la livraison des Produits, (ii) d'un changement de réglementation ou rendue nécessaire par des aléas administratifs, juridiques ou commerciaux imprévisibles ou (iii) encore et de façon plus générale, par des circonstances non imputables à OREEGO.

7.2 MODALITES DE PAIEMENT

Pour les ventes en ligne les Produits objet des commandes sont payables comptant lors de la commande sur le Site via le Compte client.

Pour les autres ventes, sauf accord dérogatoire écrit et préalable entre OREEGO et le Client, toutes les factures d'OREEGO sont payables au lieu de son siège social, comptant et en totalité, au 14^{ème} jour calendaire à compter de la date de facturation.

Le paiement peut s'effectuer :

- soit par carte bancaire sur le site du partenaire financier de OREEGO ;
- soit par prélèvement client à 15 jours date de facture, sous réserve de l'accord express de la Direction Financière d'OREEGO. Si nécessaire et sur demande d'OREEGO, le client devra transmettre sa dernière liasse fiscale, afin de justifier de sa solvabilité.

Tout paiement doit être effectué en euros à OREEGO.

Les paiements qui sont dus à OREEGO ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation, sans l'accord préalable et écrit de OREEGO.

Tout paiement entre les mains de OREEGO s'impute en priorité sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

7.3 RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

Le défaut de paiement d'une seule facture à échéance rend le paiement de toutes les autres factures immédiatement exigibles. Il donne à OREEGO la faculté d'exiger le paiement comptant avant toute expédition de nouvelles fournitures et de refuser, de suspendre ou d'annuler sans indemnité les commandes du Client défaillant.

Le défaut de paiement d'une facture à échéance entrainera en outre, sans mise en demeure préalable, et quel que soit le mode de règlement, l'exigibilité immédiate de pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Il conviendra d'ajouter aux pénalités de retard mentionnées ci-dessus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'élevant à 40 euros.

La facturation de ces diverses sommes n'emportera de la part de OREEGO aucune renonciation à la clause de réserve de propriété stipulée dans les CGV et n'empêchera pas de la possibilité d'agir en résolution de la vente de plein droit et sans formalités judiciaires, quinze jours après une simple mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse.

ARTICLE 8 – REMISES DIFFEREES CLIENTS - CASHBACK :

Le Client d'OREEGO bénéficie des remises différées, ci-après dénommées Cashback, appliquées lors de ses achats.

Le Cashback s'applique à certains Produits désignés par OREEGO.

Le Cashback est fixé à un montant de X EUR par Produits désignés par OREEGO, qui se cumule pour enrichir la cagnotte.

S'agissant des modalités de perception du Cashback, trois solutions s'offrent au client qui peut :

1. Soit appliquer sa remise immédiatement : donc en déduisant son Cashback du montant de sa première commande.
2. Soit cumuler son Cashback et le déduire ultérieurement.
3. Soit transformer son Cashback en points, afin de profiter d'achats dans une boutique disposant d'un catalogue de plus de 6000 produits. Une fois les points utilisés, le portefeuille Cashback se remet à jour.

Le Cashback est utilisable seulement sur l'année civile.

A défaut d'utilisation au cours de l'année en cours, le Cashback sera remis à zéro dès le 1er janvier de l'année suivante. Tout Cashback non utilisé au 31 décembre sera irrémédiablement perdu. Aucune dérogation à cette règle ne sera admise.

ARTICLE 9 – LIVRAISON :

9.1 INFORMATION DE LIVRAISON

Les Produits sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de la passation de sa commande. Le Client est tenu d'effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne réalisation de la livraison. A ce titre, il est tenu de fournir l'ensemble des informations indispensables à la livraison (adresse exacte, numéro de téléphone de la personne à contacter pour la livraison, tierce personne habilitée à réceptionner les Produits en son absence, etc.).

En l'absence de telles informations, OREEGO ne pourra être tenue responsable d'un défaut de livraison. En cas d'erreur sur ces informations imputable au Client, les Produits seront retournés à l'entrepôt de OREEGO et le Client devra prendre contact avec le service client de OREEGO dont les coordonnées figurent à l'article 1 ci-dessus afin de prendre connaissance des démarches à suivre pour récupérer les Produits commandés. OREEGO ne peut garantir de délai de récupération par le Client de ses Produits.

9.2 FRAIS ET MODALITES DE LIVRAISON

Le transport est aux frais et à la charge de OREEGO, qui refacture ou non, en fonction de la commande, les frais au Client directement sur la facture relative aux Produits commandés. Le montant des frais est précisé lors de la commande.

Les livraisons seront ainsi considérées comme réalisées par délivrance à un transporteur dans les locaux de OREEGO.

Toutes les opérations de transport, assurance, douane et manutention sont à la charge et aux risques du Client, auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer ses recours contre le transporteur.

Si l'expédition ou la mise à disposition des Produits est retardée pour une cause dépendant de la volonté du Client, les Produits, après notification au Client, sont emmagasinés ou manutentionnés à ses frais, risques et périls, OREEGO déclinant toute responsabilité subséquente à ce retard qui ne pourra jamais de convention expresse, donner lieu à indemnités.

9.3 DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont indiqués par OREEGO ou mentionnés sur le Site et sont donnés à titre indicatif dans la limite des stocks disponibles et en fonction des possibilités de réalisation technique et notamment des disponibilités d'approvisionnement et des demandes du Client.

Pour une livraison de Produits en France métropolitaine, le délai de livraison généralement constaté est de 24h à 48h jours ouvrés après la confirmation de la commande par OREEGO et le parfait paiement du prix des Produits commandés. Pour la Corse, les DOM TOM, les délais de livraison varient selon la distance d'acheminement et le mode de livraison demandé par le Client.

En tout état de cause, sauf retard de plus de 10 jours non causé par des manquements du Client ou un cas de force majeure, et à la condition que le Client prouve un préjudice, les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, pénalité, retenue ni à annulation des commandes en cours et/ou refus de livraison des Produits, sauf faute grave de OREEGO.

OREEGO s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer au Client les quantités commandées et pour le tenir informé dans les meilleurs délais de toute difficulté prévisible ou rencontrée concernant la livraison de tel ou tel produit.

Les commandes sont en tout état de cause réalisées dans la limite des stocks disponibles. OREEGO s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer au Client les Produits commandés et pour le tenir informé dans les meilleurs délais de toute difficulté concernant la livraison.

A cet égard, en cas d'indisponibilité temporaire ou permanente des Produits commandés, notamment en raison de la défaillance d'un fournisseur d'OREEGO, OREEGO en avertira le Client et précisera notamment la date à laquelle la commande sera le cas échéant susceptible d'être honorée.

En outre, les délais indiqués seront suspendus de plein droit par la survenance d'un évènement indépendant de la volonté et/ou du contrôle de OREEGO et ayant pour conséquence de retarder la livraison et, notamment, en cas de rupture d'approvisionnement des Produits, de retard ou défaut de livraison par tout fournisseur d'OREEGO, de rupture de stock du ou des Produits en cause comme dans tout cas de fait d'un tiers ou de force majeure tel que visé à l'article 14 des CGV.

Dans ce cadre, OREEGO pourra émettre un avoir correspondant au montant des Produits non-livrés. L'avoir ainsi émis devra impérativement être utilisé sur le Site, en une seule fois et dans un délai maximal d'un an à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, le Client ne pourra plus utiliser son avoir. En tout état de cause, l'avoir n'ouvrira pas droit à aucun remboursement.

En tout état de cause, les relations entre les Parties étant régies par un devoir de bonne foi et de loyauté, les déductions arbitraires de pénalités sont strictement interdites. A ce titre, aucune émission de note de débit, facturation de pénalités ou déduction de pénalité ou remises de quelque ordre que ce soit par compensation ne pourra être réalisée par le Client sans l'accord préalable exprès et écrit de OREEGO.

9.4 LIVRAISON PARTIELLE ET ANNULATION

OREEGO est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Si la livraison des Produits s'effectue de manière anticipée, OREEGO en informe le Client par tous moyens dans les plus brefs délais étant précisé qu'une livraison anticipée ne peut faire l'objet d'aucune pénalité de la part du Client. D'une manière générale, OREEGO s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais de toutes les difficultés prévisibles ou rencontrées dans l'exécution des obligations qui lui sont confiées.

En cas de non-respect des obligations contractuelles du Client, OREEGO se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles ou d'annuler une commande, notamment en cas de clôture du Compte client.

ARTICLE 10 – RECEPTION :

La réception des Produits et le transfert des risques aura lieu, sauf stipulation contraire, à compter de la mise à disposition au transporteur en charge de la livraison.

En cas d'avarie, de Produits manquant ou de retard, il appartient au Client, de faire des réserves claires et précises quant à la nature et à l'importance du dommage, de la perte et/ou du retard sur le document de réception du transporteur, et de notifier au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie à OREEGO, sa protestation motivée dans les trois (3) jours suivant la réception des Produits.

Une notice comportant des conseils sur les modalités de réception des Produits est annexée aux présentes CGV.

Il appartient au Client de fournir au transporteur et à OREEGO toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il est à cet égard précisé que la mention « sous réserve de déballage », ou toute formule de ce type ne mentionnant pas expressément le vice ou l'anomalie constatés, ne pourra être interprétée comme une réserve manuscrite, comme précisé dans l'annexe relative aux modalités de réception.

Le Client devra laisser à OREEGO toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies.

En tout état de cause, les réclamations devront être formulées auprès de OREEGO dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 des CGV.

ARTICLE 11 – GARANTIES ET RECLAMATIONS :

Lors de la livraison des Produits, le Client doit vérifier que le colis ainsi que les Produits dès qu'ils lui seront remis par le transporteur sont en parfait état et effectuer le cas échéant des réserves dans les conditions visées à l'article 9 des CGV.

La signature sans réserve par le Client du bon de livraison ou de transport remis au transporteur emportera automatiquement son acceptation définitive des Produits livrés.

Aucun Produit manquant ne pourra être remplacé ni donner lieu à l'établissement d'un avoir s'il n'est pas fait clairement état du ou des Produits manquants sur le bon de livraison ou de transport remis au transporteur.

Sans préjudice des éventuelles dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur d'éventuels vices ou non conformités des Produits devront être formulées dans les conditions suivantes :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, OREEGO garantit les Produits vendus contre les vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Les cigarettes électroniques bénéficient d'une garantie fabricant d'une durée de vingt-quatre (24) mois sur les pièces (sauf indications contraires figurant sur la fiche produit) à compter de la date d'achat, couvrant **la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.**

Cette garantie ne vaut pas pour les consommables.

Sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, la présentation de la facture d'achat acquittée sera exigée lorsque la garantie contractuelle fabricant est invoquée.

A défaut de présentation du certificat de garantie ou de la facture d'achat acquittée, la garantie fabricant ne s'appliquera pas.

En cas de non-conformité, l'engagement de OREEGO est limité au remplacement gratuit du Produit ou l'échange du matériel reconnu défectueux par ses services.

Pour bénéficier de cette garantie, le Produit doit préalablement être soumis au Service Après-Vente de OREEGO, dont l'accord est indispensable, pour tout remplacement.

Le Produit doit impérativement être retourné dans son emballage d'origine, avec la facture acquittée, ainsi qu'une lettre d'accompagnement expliquant le problème. Dans le cas contraire OREEGO se réserve le droit de refuser toute garantie.

Les frais et risques de retour sont à la charge du Client, si la non-conformité ou anomalies ne sont pas avérés.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par OREEGO. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

Nonobstant ce qui précède, toute garantie est exclue :

- en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation dans des conditions différentes de celles pour lesquelles les Produits ont été fabriqués, ou en cas d'utilisation non conforme aux normes applicables ou règlements en vigueur,
- en cas de défauts ou détériorations provoqués par l'usure normale, par un accident extérieur, par des interventions de tiers, par une négligence, par un choc ou chute, un mauvais traitement, une mauvaise manutention, une utilisation ou un stockage non conforme aux consignes qui pourront être prescrites par OREEGO, ou encore par le non-respect des instructions d'utilisation ou de montage, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit
- en cas de force majeure,
- pour les Produits suivants :
- les consommables
- atomiseurs

Etant rappelé que les atomiseurs ne sont ni repris ni échangés en cas de fuite, résistances brûlées, pas de vis abimées ou encore airflow cassés. Les atomiseurs reconstructibles ne sont pas repris, ni échangeables.

- les résistances

Etant rappelé qu'elles ne sont pas échangeables

- les accessoires de type kanthal, trousse, présentoir, coton...

Etant rappelé que les accessoires ne sont ni repris ni échangeables

Les e-liquides ne sont ni repris, ni échangeables. En cas de casse pendant les transports, il convient de faire le nécessaire auprès du transporteur tel que décrit ci-dessus et de contacter sans délai OREEGO.

Il est de la responsabilité exclusive du Client d'informer sa propre clientèle des limites et exclusions de garantie appliquées par OREEGO.

Dans le cadre des articles 1245 à 1245-17 du Code civil, seule la responsabilité du producteur peut être recherchée du fait des Produits défectueux. En tout état de cause, la responsabilité du fait des Produits défectueux est exclue pour les dommages éventuellement causés par les Produits fournis par OREEGO auprès de professionnels et qui en feront ainsi un usage principalement professionnel.

ARTICLE 12 – PROCEDURE SAV :

Tout retour de Produit doit préalablement faire l'objet d'un accord exprès de OREEGO après réception de la réclamation du Client.

Sur demande de OREEGO, le Client lui transmettra tous les éléments de preuve et documents nécessaires concernant les défauts en cause.

Afin d'organiser le retour du Produit concerné, une étiquette sera adressée par OREEGO au Client. OREEGO indiquera au Client le cas échéant le délai pour retourner le Produit faisant l'objet de la réclamation.

En toute hypothèse les Produits doivent être renvoyés dans leur emballage d'origine et sans comporter de marque d'usure ou de détériorations résultant d'une utilisation non conforme ou d'un défaut d'entretien.

Les Produits faisant l'objet d'une réclamation conformément aux présentes devront être retournés à OREEGO dans le délai préalablement communiqué par OREEGO.

Dans un délai de **sept (7) jours** ouvrés à compter de la réception par OREEGO du Produit faisant l'objet de la réclamation, OREEGO indiquera au Client si sa réclamation entre dans le champ des garanties dues par OREEGO.

Les frais et risques de retour sont à la charge du Client si la non-conformité ou anomalie n'est pas avérée.

En tout état de cause, seuls les Produits ayant été payés en totalité sont susceptibles d'être pris en charge dans le cadre de la procédure de SAV.

ARTICLE 13 – PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Il est rappelé que les Produits vendus par OREEGO sont à utiliser avec précaution.

S'agissant du matériel (cigarettes électroniques et accessoires) il est impératif de prendre connaissance du mode d'emploi fourni avec le Produit avant toute utilisation.

S'agissant des e-liquides, l'ensemble des fiches de sécurité de ces e-liquides sont téléchargeables et disponibles sur le Site sous chaque Produit.

Dans l'hypothèse où une fiche de sécurité ne serait pas accessible, il appartient au Client d'en faire la demande auprès de OREEGO.

Les e-liquides peuvent notamment contenir du propylène glycol, de la glycérine végétale, de la nicotine et des arômes.

OREEGO ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels résultant d'une utilisation des Produits non conforme à leur mode d'emploi ou à leur fiche de sécurité.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITE :

OREEGO apportera le plus grand soin à la qualité des Produits. A cet égard, les Produits sont vendus avec les tolérances habituelles de fabrication, les différences ne pouvant en aucun cas justifier un refus de livraison ou une minoration du prix.

OREEGO ne pourra être tenue responsable du choix des Produits retenu par le Client. Les Produits sont vendus par OREEGO pour l'usage, la destination, les caractéristiques techniques et l'affectation normale des Produits. Toute utilisation différente et/ou non-conforme et/ou dans des conditions anormales par rapport aux éléments de garantie déterminés par OREEGO et n'ayant pas reçu son accord écrit dégage totalement la responsabilité directe ou indirecte de cette dernière. OREEGO décline en particulier toute responsabilité pour tout dommage causé aux personnes ou aux biens qui pourrait résulter d'un défaut d'utilisation des Produits, des détériorations ou accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien, ou bien encore de l'emploi non conforme, inadapté et/ou dénaturé en matière de stockage, de conservation ou d'utilisation des Produits.

A cet égard, l'emploi des Produits sera fait aux risques et périls du Client. Le Client s'oblige à stocker et utiliser les Produits conformément à la réglementation en vigueur et à respecter l'ensemble de ses obligations légales vis-à-vis de ses propres clients, notamment en matière de droit de la consommation.

Le Client est invité à se reporter au descriptif de chaque Produit figurant sur le Site ou sur sa fiche technique pour en connaître les caractéristiques et en cas de doute ou si des renseignements complémentaires sont souhaités, à contacter le service clientèle de OREEGO dont les coordonnées figurent à l'article 1 ci-dessus.

Nonobstant toute disposition contraire, OREEGO ne sera en aucun cas tenu responsable de dommages dits « indirects » et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : perte d'exploitation, perte de clientèle, perte de commandes ou perte de chiffre d'affaires, perte de contrats, préjudices commerciaux, manque à gagner, atteinte à l'image et conséquences de prétention ou réclamation formulées par un tiers.

En tout état de cause et dans les limites autorisées par la loi, dans l'hypothèse où la responsabilité de OREEGO serait retenue, le montant total des indemnités que OREEGO pourrait être amenée à verser au Client ne pourra excéder le prix de vente des Produits concernés facturés au Client et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir. Les Parties conviennent que les tarifs proposés par OREEGO le sont en considération de la présente clause limitative de responsabilité.

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE :

Les Parties ne seront pas réputées avoir manqué à leurs obligations si elles sont empêchées d'exécuter tout ou partie de celles-ci à la suite d'un cas de force majeure tel que défini par le Code civil et la jurisprudence des tribunaux français, sous réserve que la Partie défaillante en informe l'autre Partie, par lettre recommandée avec avis de réception, dans les meilleurs délais de la survenance de l'événement et justifie du caractère de force majeure.

Sont ainsi considérés comme des cas de force majeure des événements tels que notamment les épidémie, pandémie, décision administrative de fermeture de tout ou partie des entrepôts logistiques de OREEGO et/ou de ses fournisseurs (notamment pour cause de mesures sanitaires, etc.), grèves totales ou partielles des transports terrestres à moteur, paralysies des voies de transports routiers, guerres, émeutes, catastrophes naturelles... ainsi que tout autre événement considéré par la loi ou la jurisprudence comme un cas de force majeure.

Chaque Partie pourra mettre fin aux commandes en cours par lettre recommandée avec accusé de réception dans l'hypothèse où un cas de force majeure se poursuit pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours. En tout état de cause, OREEGO devra être dûment réglée de l'ensemble des livraisons et des coûts engagés dans le cadre de l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 16 – CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

TOUS LES PRODUITS VENDUS PAR OREEGO RESTENT SA PROPRIÉTÉ JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX, EN PRINCIPAL, FRAIS, INTERETS ET ACCESSOIRE PAR LE CLIENT. LE RÈGLEMENT S'ENTEND DE L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DU TITRE DE PAIEMENT ET SON INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE OREEGO. TOUTEFOIS, LES RISQUES SONT TRANSFÉRÉS AU CLIENT DES LA DELIVRANCE DES PRODUITS. AINSI, DES LA DELIVRANCE DES PRODUITS AU CLIENT, CE DERNIER SUPPORTERA TOUS LES RISQUES NOTAMMENT POUR PERTE, DESTRUCTION, VOL OU DEGRADATION. EN CONSÉQUENCE, LE CLIENT S'ENGAGE A SOUSCRIRE UNE ASSURANCE AUPRES D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE NOTOIREMENT SOLVABLE AFIN DE COUVRIR CES RISQUES.

EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT PAR LE CLIENT, OREEGO, SANS PERDRE AUCUN AUTRE DE SES DROITS, POURRA EXIGER PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSE DE RÉCEPTION, LA RESTITUTION DES PRODUITS. LA RESTITUTION DES PRODUITS

APPARTENANT A OREEGO SE FERA AUX FRAIS, RISQUES ET PERILS DU CLIENT. LE CLIENT SUPPORTERA EGALEMENT LES FRAIS LEGAUX ET JUDICIAIRES EVENTUELS.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LES PRODUITS EN STOCK CHEZ LE CLIENT SERONT PRESUMES ETRE CEUX IMPAYES. EN CAS DE REVENTE DES PRODUITS PAR LE CLIENT, SOIT EN L'ETAT SOIT APRES TRANSFORMATION OU INSTALLATION, LE CLIENT S'ENGAGE A TRANSFERER A OREEGO LE PRIX PAYE PAR LES SOUS-ACQUEREURS A CONCURRENCE DU PRIX DES PRODUITS RESTANT A PAYER.

LE CLIENT DEVRA S'OPPOSER PAR TOUS MOYENS DE DROIT AUX PRETENTIONS QUE DES TIERS POURRAIENT ETRE AMENES A FAIRE VALOIR SUR LES PRODUITS VENDUS, PAR VOIE DE SAISIE NOTAMMENT, ET EN AVISER IMMEDIATEMENT OREEGO PAR TOUT MOYEN DE FAÇON A LUI PERMETTRE DE SAUVEGARDER SES INTERETS.

LE CLIENT S'ENGAGE A FAIRE FIGURER SUR UNE LIGNE DISTINCTE, A L'ACTIF DE SON BILAN, LES PRODUITS FAISANT L'OBJET D'UNE RESERVE DE PROPRIETE ET CE, AFIN DE PROTEGER LES DROITS DE OREEGO EN CAS, NOTAMMENT, DE CESSION OU NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE DU CLIENT, SAISIE OU CONFISCATION DE PRODUITS OU D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE COLLECTIVE.

ARTICLE 17 – RESPECT DE L'IMAGE DE MARQUE :

Le Client s'engage expressément à présenter et à commercialiser les Produits d'une marque appartenant à OREEGO sous leur marque d'origine telle qu'apposée sur le Produit, à l'exclusion de toute autre marque.

Les Produits d'une marque appartenant à OREEGO, livrés par OREEGO, ne pourront être vendus que dans leur présentation d'origine et dans des conditions conformes à l'image de la marque du Produit. Les Produits ne peuvent donc être vendus sur un marché, dans une braderie, sur des marketplaces, dans toute ancienne de grande distribution alimentaire et non-alimentaire ou par le biais de tout autre mode de vente analogue portant atteinte à l'image de marque des Produits.

Le Client s'engage à ne réaliser aucune forme de publicité ou promotion non tarifaire des Produits de sa propre initiativesans l'accord préalable et écrit de OREEGOou du fournisseur titulaire de la marque du Produit, sur la forme et sur le contenu de cette publicité et ce notamment afin de d'assurer du respect de l'image de marque des Produits vendus par OREEGO.

ARTICLE 18 – PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Les Produits sont proposés et commercialisés par OREEGO sous les marques de leur fournisseur fabriquant.

Les droits concédés aux Clients sont ceux concédés par le propriétaire de la marque des Produits. Il appartient au Client qui souhaiterait en faire usage de se renseigner auprès du propriétaire concerné.

En conséquence, OREEGO ne garantit pas le Client contre les risques d'éviction au sens de l'article 1626 du Code civil. OREEGO s'engage néanmoins, s'il en existe, en cas de litige relatif aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle des Produits, à transmettre au Client, à sa demande, toutes informations utiles et non-confidentielles à sa disposition.

ARTICLE 19 - CONFIDENTIALITE :

Tous les secrets ou procédés de fabrication ou d'affaires, ainsi que toutes spécifications, informations financières, commerciales ou techniques, savoir-faire, rapports ou autres renseignements de toute nature se rapportant directement ou indirectement aux affaires des Parties qui seraient communiqués par l'une d'elle à l'autre aux fins de la négociation et de l'exécution des présentes CGV dont elles prendraient connaissance à cette occasion sont considérées comme confidentielles.

Les informations confidentielles pourront être utilisées par le Client uniquement dans le cadre de la revente des Produits et uniquement par ses employés qui justifieraient d'un besoin spécifique.

Le Client s'engage à assurer la sécurité de ces informations confidentielles en ayant recours, afin d'en empêcher l'utilisation non autorisée, la diffusion ou la publication, au même degré de précaution (mais, en aucun cas, un degré de précaution inférieur au degré raisonnable) que celui auquel il a recours pour la protection de ses propres informations confidentielles de nature et valeur similaires.

A la clôture du Compte client, pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à remettre sans frais à OREEGO tous les documents qu'il aura obtenus ou réalisés et à n'en conserver aucune copie. Il en justifiera, à la demande de OREEGO, par la production d'une attestation de destruction écrite et signée par une personne dûment habilitée.

L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de trois ans (3) ans après la clôture du Compte client et couvre également les informations communiquées dès avant la signature des présentes CGV dans le cadre des négociations. Elle deviendra caduque si l'information devient publique en dehors de toute intervention de la Partie qui aura reçu l'information ou si les informations qui au jour de leur divulgation au Client ou de leur connaissance par le Client sont connues notoirement du public.

Le Client reconnaît que toute violation ou méconnaissance de ses obligations est susceptible de causer ou de risquer de causer des préjudices irréparables à OREEGO et, par conséquent, admet que, dans une telle éventualité, le Client sera en droit de recourir à toutes mesures afin de protéger ses intérêts, sans limitation du droit de OREEGO de faire recours à la justice et de réclamer des dommages-intérêts augmentés.

Le Client se porte fort du respect de la confidentialité prévue au présent article par ses salariés, ses filiales et généralement tous ses sous-traitants, successeurs et cessionnaires.

ARTICLE 20 – ASSURANCE :

Le Client s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour toutes les activités et obligations découlant de l'achat de Produits auprès de OREEGO et de leur revente.

Le Client s'engage à maintenir cette police jusqu'à la clôture de son Compte client et à en apporter la preuve sur demande à OREEGO, en lui fournissant une attestation de ses assureurs qui énumère les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

Toute modification, suspension ou résiliation de cette police d'assurance, pour quelque cause que ce soit, devra être signalée à OREEGO dans les plus brefs délais.

ARTICLE 21 – RESILIATION :

En cas de manquement(s) par l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, non réparé(s), dans un délai de trente (30) Jours, à compter de la date de réception d'une lettre de mise en demeure recommandée avec accusé de réception envoyée par l'une ou l'autre des Parties lui notifiant le(s) manquement(s), la Partie ayant adressée la lettre pourra résilier, de plein droit, selon le cas, les Commandes en cours et solliciter la clôture du Compte client, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. La résiliation interviendra le lendemain de la date de réception par la Partie défaillante d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception la lui notifiant, sauf autre date d'effet de la résiliation qui serait précisée dans ladite notification.

En outre, en cas de retard ou de défaut de paiement, OREEGO se réserve la faculté de résilier de plein droit la vente concernée, sept (7) jours après l'envoi au Client d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse. Dans ce cas, le ou les acomptes éventuellement versés par le Client seront réputés acquis à OREEGO, à titre de clause pénale.

ARTICLE 22 – DONNEES PERSONNELLES :

OREEGO procède à la collecte et au traitement des données personnelles des Clients conformément à la réglementation en vigueur applicable aux données personnelles (RGPD) et à la politique de confidentialité qu'elle a élaborée (ci-après « Politique de Confidentialité »).

La Politique de Confidentialité (RGPD) vient compléter les CGV, dont elle fait partie intégrante. Pour les ventes en ligne OREEGO invite les Clients à la consulter sur le site.

ARTICLE 23 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE :

Les CGV et leurs conséquences sont soumises au droit français. Toute contestation éventuelle relative à l'application et/ou l'exécution des présentes conditions, intégrant notamment les règles en matière de transparence tarifaire et de pratiques restrictives de concurrence, sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents dans le ressort du siège d'OREEGO. Ces tribunaux du ressort du siège d'OREEGO valent expressément et par avance attribution de juridiction, et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 23 – REFERENCES BANCAIRES OREEGO :

Les coordonnées bancaires du compte sont les suivantes :

Intitulé du Compte : SARL OREEGO - Banque : CREDIT AGRICOLE

Code établissement : 16106

Code guichet : 00082

Numéro de compte : 96029186496

Clé RIB :55

IBAN (International Bank Account Number) FR761610 6000829602918649655

Code BIC (Bank Identification Code) - Code Swift : AGRIFRPP861